



## **Nouveau contrat social ou régression sociale sur le dos des femmes ?**

### **La CGT AFPA sera toujours contre toute forme de discrimination !**

#### **Pourquoi la CGT ne signe-t-elle pas ?**

S'il n'y avait qu'une seule raison à retenir, ce serait la méthode de calcul qui sert à mesurer les écarts de salaire entre femmes et hommes que propose la direction. Au terme de plusieurs négociations d'accords, nous avons enfin obtenu que la direction n'applique plus le seuil de 5% d'écart de salaire admissible, toujours selon elle. Considérant ainsi, qu'il serait justifié qu'une femme perçoive 1750€ de moins par an pour un salaire moyen à l'Afpa de 35 000 €.

Une avancée certaine mais assortie d'une contrepartie inacceptable : les comparaisons de salaire se feront dorénavant sur le poste. La direction va donc comparer entre eux les formateurs.trices ADVF, les formateurs.trices Soudeurs, etc. et non plus les Formateurs, Formateurs Expert et Formateurs Conseil entre eux. Il serait donc normal qu'une formatrice ADVF (puisque ce sont principalement des femmes) soient moins payées qu'un formateur Soudeur (puisque ce sont majoritairement des hommes) !

#### **Avec cet accord, la direction reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre !**

C'est tout à fait inacceptable pour la CGT, car cette méthode va de fait créer une discrimination indirecte dont les femmes seront encore une fois les grandes victimes sur les postes dits genrés mais aussi entre les formateurs.trices, qui de fait, pour la direction, n'ont pas la même valeur. Pour la CGT, à emploi égal que l'on soit femme ou homme, le salaire doit être égal.

L'Afpa reproduit ainsi en interne la loi du marché, en prenant en compte non pas le nouveau métier exercé, celui de formateur.trice, mais le métier enseigné. Accepter cette injustice signifierait pour la CGT une porte ouverte vers l'acceptation d'autres discriminations. Demain, le salaire pourrait, par exemple, varier en fonction du lieu d'exercice : que l'on vive en région ou à Paris...

[Lire la suite...](#)